



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2023-41

Objet : Attribution Maîtrise d'œuvre travaux phase 2 Hôtel de Ville

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

DECIDE

- D'attribuer la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la phase 2 de l'Hôtel de Ville à l'agence Laborderie Taulier Architectes :

- Montant estimé des travaux : 84 850 €ht
- Taux de base : 12%
- Montant des honoraires en €ht : 10 182

- De signer tous les documents concernant cette mission.

Fait à Lafrançaise

Le 19 décembre 2023.

Le Maire

Thierry DELBREIL